

Créteil, le 6 mai 2020

L'Inspectrice de l'Éducation nationale

à

Familles des écoles de la Ville de Maisons-Alfort

L'inspectrice de  
l'Éducation nationale

**Circonscription  
Maisons-Alfort**  
Communes de  
Maisons-Alfort  
Saint-Maurice

**Françoise Jézéquel**

Téléphone  
01 45 17 62 03

Télécopie  
01 45 17 62 63

Courriel  
[Ce.0941537k@ac-creteil.fr](mailto:Ce.0941537k@ac-creteil.fr)

70, avenue du Général  
de Gaulle

94 011 Créteil cedex

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Suite à l'annonce de la réouverture des écoles à partir du 11 mai pour les enseignants en pré-rentree, nous travaillons aux modalités indispensables pour assurer cette reprise dans des conditions qui allient prioritairement le respect du protocole sanitaire et les besoins des élèves dont, en particulier, les plus fragiles d'entre eux.

La situation requiert que nous inventions de nouvelles organisations d'école afin d'accueillir très progressivement les élèves et les adultes dans les conditions les plus optimales.

Pour suivre le protocole sanitaire, la vie à l'école sera largement différente de celle d'avant confinement. En classe et ailleurs, la distanciation sociale sera de rigueur.

Modalités d'organisation

- 15 élèves par groupes maximum en élémentaire
- 10 élèves par groupes maximum en maternelle

Les enseignants ayant 2 jours et demi de pré-rentree, **les élèves pourront retrouver le chemin de l'école le jeudi 14 mai avec des conditions contraintes susceptibles d'évoluer.**

Pour le moment nous distinguons plusieurs catégories d'élèves avec des priorités :

1. Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise : personnels soignants et en lien avec la santé, police nationale/pompiers mais aussi les enseignants, les personnels municipaux et travailleurs sociaux. La liste est susceptible d'évolution.

Ces enfants seront accueillis à 100% à l'école, c'est-à-dire tous les jours.

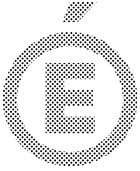
2. Les enfants pour lesquels l'enseignement à distance s'est avéré aléatoire ou très difficile et les enfants avec des besoins particuliers.

Les situations seront vues au cas par cas avec les familles directement. Ces enfants seront accueillis selon une alternance 2 jours et demi/2 jours et demi : lundi, mardi, mercredi matin ou mercredi matin, jeudi, vendredi (les groupes seront communiqués par chaque directeur).

Une fois ce nombre d'élèves connu, nous pourrons envisager d'élargir les propositions d'accueil à d'autres élèves : nous vous tiendrons informés dès que possible.

La continuité pédagogique sera assurée à distance pour les enfants dont les parents ne souhaitent pas un retour en classe ainsi que pour ceux qui ne pourront pas être accueillis pour le moment.

Concernant l'organisation de la journée, l'entrée en classe se fera à partir de 8h50.



2

Seule la garderie du soir sera maintenue ; la restauration sera assurée avec des plateaux de repas froids fournis par la mairie.

Dans ces conditions et dans un souci d'organisation, nous vous remercions de nous indiquer **si vous souhaitez que votre enfant revienne à l'école ou si vous ne souhaitez pas que votre enfant revienne à l'école.**

**Veillez toutefois noter que, si votre enfant ne fait pas partie des élèves prioritaires, nous ferons notre possible pour qu'il soit accueilli au plus vite, dans la limite des places disponibles.**

Merci de répondre par mail à l'enseignant de votre enfant pour la date du **11 mai matin au plus tard.**

Votre réponse est essentielle pour ajuster notre dispositif et le modifier si nécessaire.

Les directeurs et directrices reviendront vers vous pour vous informer plus précisément sur l'organisation pédagogique du dispositif propre à leur école.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

L'inspectrice de l'Education nationale

Françoise JEZEQUEL